

Opie
a vol. 12. fol. 1.

Copie du Compte de Liquidation
de la Société : De Buyer frères et Cie.
à Faymont.

Suivant acte recu,

M^r. Petitjean, notaire à S^e. Loup-Sur-Semouse, (H^{te} Saône)
le trente et un Mars, mil huit cent soixante et quinze, il a
été formé une Société en nom collectif sous la raison sociale:
De Buyer frères et C^{ie}, entre:

M^r. M^r. — Arthur de Buyer

— Georges de Buyer

— Henri de Buyer

— Ces deux derniers fils de M^r. Arthur de Buyer
pour lesquels il s'est porté fort.

— Louis de Buyer

— Ferdinand de Buyer

— Jules de Buyer

— François Nique

— Nicolas Larisse

pour l'exploitation d'une usine située à Faymout, commune du
Val-d'Ajol (Vosges) servant à la fabrication des ustensiles
de ménage en fer battu.

Cette Société a été formée pour une durée de dix années
à partir du premier Septembre mil huit cent soixante et treize,
et le siège social en a été fixé à Faymout.

De cet acte il résulte que l'apport social,
consistant uniquement dans l'usine, ses dépendances, le
matériel industriel, les marchandises et les approvisionnements
divers appartenait aux associés dans les proportions suivantes:

à M. M.	Arthur de Buyer	5/48 ^{ème}
	Georges de Buyer	2/48
	Henri de Buyer	2/48
	Louis de Buyer	9/48
	Ferdinand de Buyer	9/48
	Jules de Buyer	5/48
	François Nique	8/48
	Nicolas Parisse	8/48

Ensemble 48/48^e

Arrivée à son terme le premier septembre mil huit cent quatre vingt trois, la société a continué de fonctionner comme société de fait entre :

M. M.	Arthur de Buyer
	Georges de Buyer
	Henri de Buyer
	Louis de Buyer et ultérieurement ses héritiers.
	Les Héritiers de Ferdinand de Buyer
	Jules de Buyer
	François Nique et ultérieurement ses héritiers.

Messieurs : Ferdinand de Buyer, Louis de Buyer et François Nique étant décédés et M. Nicolas Parisse ayant vendu sa part aux consorts de Buyer : Arthur - Louis - et les enfants de M. Ferdinand, suivant acte reçu M^r. Collin, notaire au Val-d'Ajol (Vosges) le dix-huit Décembre mil huit cent quatre vingt trois.

Par suite de ces décès et de l'achat de la part Parisse, l'apport social appartient finalement aux suivants, dans les proportions ci-dessous, comme il a été du reste exposé dans le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente :

Madame Noémie de Laperrière, veuve de M. Louis de Buyer

Sa communauté

264 / 2304^e

M. M. — Arthur de Buyer	440 / 2304
— Jules de Buyer	344 / 2304
M. Fernand de Buyer	61 / 2304
" Robert de Buyer	61 / 2304
" Paul de Buyer	61 / 2304
" Alfred de Buyer	61 / 2304
Mme Marie Tonge de Buyer	61 / 2304
M. Rodolphe de Buyer	61 / 2304
" Pierre de Buyer	61 / 2304
Melle Raymond de Buyer	61 / 2304
Mme Louise de Jouffroy, veuve de M. Ferdinand de Buyer, sa communauté	192 / 2304
Mme Marie Gouvenard, veuve de M. François Nique	192 / 2304
— Sa communauté	192 / 2304
Mme Mathilde Nique, épouse de M. Mougenot	96 / 2304
Mme Marie Nique, épouse de M. Longchamp	96 / 2304
— Georges de Buyer	96 / 2304
— Henri de Buyer	96 / 2304

Ensemble 2304 / 2304^e

Les associés désirant sortir de l'indivision ont intenté la vente par licitation et la liquidation devant le tribunal de Remiremont, lequel par son jugement du neuf juin, mil huit cent quatre vingt sept, nous a nommé liquidateur, et a ordonné la vente de l'usine; avec toutes ses dépendances, les marchandises fabriquées, en cours de fabrication, brutes, les approvisionnements divers existant au moment de la vente, sur la mise à prix de:

Deux cent trente cinq mille francs, pour les immeubles et le matériel

industriel, et de : Crois cent quatre mille huit cent quatre-vingt dix-sept francs 95 c.
pour les marchandises, et fixé la vente au Vendredi dix-neuf Août,
mil huit cent quatre-vingt sept, sur la mise à prix totale de :
Cinq cent trente neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-sept francs 95 c.m.

Aucun amateur ne s'étant présenté au jour fixé pour accepter cette mise à prix, le tribunal par son jugement du premier Septembre, mil huit cent quatre-vingt-sept, en a ordonné la vente sur la mise à prix réduite à : Cent vingt mille francs, pour les immeubles et le matériel industriel, et à : Deux cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante et quinze francs 85 c.m.; pour les marchandises déduction faite de celles vendues, du dix-neuf Août au vingt-neuf Septembre même mois, et a fixé cette vente au vingt-neuf Septembre. La mise à prix totale de l'usine a été par suite fixée à : Quatre cent quatorze mille trois cent soixante et quinze francs 85 c.m.

Les enchères ont été ouvertes sur cette mise à prix, et le tout a été adjugé à M^r. Alfred de Buyer, l'un des co-bénéficiaires, moyennant le prix principal de :

— Quatre cent quatorze mille quatre cent francs. — Suivant jugement rendu à la barre du tribunal le dit jour vingt-neuf Septembre mil huit cent quatre-vingt sept, et une déclaration de commandé faite au greffe le même jour.

Aux termes du cahier des charges, l'acquéreur entrera en jouissance immédiate, il y a lieu d'établir alors une situation exacte de l'Actif et du Passif de la Société De Buyer frères et C^{ie} qui finit par la prise de possession de l'acquéreur et entre par le fait en liquidation. —

Voici cette situation détaillée, telle qu'elle ressort des livres commerciaux à l'usage de la dite société, arrêtés au trente septembre, mil huit cent quatre-vingt sept.

Situation Active au 30 Septembre 1887.

La situation active se compose

- 1° — Du prix de vente de l'usine
- 2° — Des reprises à exercer sur assurances, impôts et baux suivant le cahier des charges.
- 3° — Des débiteurs divers au moment de la vente.

1° —	Achat de l'usine par M. Alfred de Buyer	414 400.
	Reprises de 1 mois d'assurances	163. 58
2°	{ d° 3 mois d'impôts	544, 05
	d° 5 mois de la ferme	<u>312. 50</u>
		1 019, 13
		1 019, 13

- 3° — Débiteurs divers — 44 564, 83, savoir :

Caisse	174, 43
Effets ou portefeuille	125, 10
Houillères de Ronchamp	127, 75
Louis Remy	28, 20
Belpèche	18 835, 45
Malbec et Gilloux	1 397, .
Bibaut	175, 21
Drouet	146, 95
Fassetto	4 380, 70
Huvier père	44, 30
S ^r Tomas et Sadoire	12, 55
Vilmain-Matelet	6, 55
Mouget et Putaud	229, 55
Jules Henry	28, 85
Daneause	<u>933, 55</u>

A Reporter 26 646, 14 — 415 419, 13

Report	26 646, 14	415 419, 13
Ceboul	22, 40	
Bruyas	228, 30	
Barret	699, 73	
Bobe et Lefebvre	983, 26	
Goulart	94, 05	
Toignou	413, .	
Marest	1 097, 25	
Doléac	527, 80	
Girard frères	236, 20	
Guilmot	19, 55	
Tautou	5, 85	
J. Estade	1 274, 90	
Paguel	21, 80	
Jouquet	159, 75	
Bougaud	141, 62	
Pages et Raufast	184, 40	
Usse	86, 20	
Barbiez	31, 35	
Mignard	8, 05	
Raynal et Chaffaugeon	2 322, 39	
Jacoulet	25, 10	
Toucault	153, 55	
Fierciseau	5, .	
Pascal et Lazard	16, 60	
V. Bousser	90, 25	
Achir Chemalo	143, 31	
Barthès	4 032, 36	

A Reporter

39 599, 16

415



Réport	39 599, 16	415419, 13
Parisse père	60, 30	
Leopold Sévy	1238, 45	
Parisse fils	2375, 50	
Henri de Buyer	201, 85	
Alfred de Buyer	114, 43	
Fresse dit Cyrin	6, .	
Vital Semassou	109, .	
Raceur Ben Hadj	615, 15	
V. Germain	245, .	

44 564, 83 44 564, 83

Total de la masse active 459 983, 96

Situation Passive au 30 Septembre 1887.

La situation passive se compose de toutes les dettes de la société.

On suivant comptes remis aux créanciers par le liquidateur, ou reçus d'eux et sur lesquels les intéressés étaient d'accord, ainsi qu'il résulte de leurs accusés de réception, il était dû :

aux Héritiers de Rodolphe de Buyer	258 046, 90
d. François Nique	190 053, 49
a. Parisot, banquier	34 767, 25
a. M. Arthur de Buyer (compte particulier)	20 771, 15
a. M. Jules de Buyer	11 214, 20

A Reporter

514 852, 99

Report

514 852, 99

aux Héritiers Louis de Buyer	162, 18
à M. Fernand de Buyer	117, 96
à M. Robert de Buyer	133, 66
à M. Paul de Buyer	76, 95
à M. Rodolphe de Buyer	101, 70
Reliquat de main d'œuvre d'août	1174, 80
Main d'œuvre de Septembre	4741, 50
aux Employés (appointements de Septembre)	600

Suppléments d'appointements

1° - à M. Merigoz	375.
2° - à M. Edouard et son fils	200.
3° - à M. Maréchal, suivant accord du 17 février 1887, à Paris, chez M. Mougenot	1350.

à Malbec et Gilloux (prime de fin d'année)	1283, 55
Frais pour parvenir à la vente de l'usine	3516, 60

Créanciers divers - 3 376, 85 savoir :

à Demard	66, 50
à Sonny fils	29, 25
à Arthur de Buyer (Forgette)	34, 75
à Vautrin	39.
à Laurent frères	15, 35
à Valla	185, 40
à Petitdidier	24, 30
à Wolf et Dreyfus	73, 35
à Desfours frères	5, 50
à Würgler	22, 35
à Renaud Danielaux	25, 20
à Sinngruin	487, 20

A Reporter - 1008, 15

528 686 89

Report	1008, 15	598 686, 89
à Ferre	70, 15	
à Verpillat	92, 15	
à Matlouf Leebat	2, 75	
à Bernard Meyer	14, 40	
à Aubry	585, 65	
à Eeduc	543, ..	
à Heuri et Rhodain	6, 60	
à Soullain frères ^{à Tain}	54, ..	
	2376, 85	2376, 85

Mémoires et notes diverses.

Couvreurs, réparations aux toits	132, 50
Richard, bois de Service	75, ..
Remy, _____ d°	10, ..
W. Fleurot, _____ d°	66, 40
Semasson, bois de chauffage	94, 35
Duroch, Cordonnier	54, 50
Arnould J ⁿ B ^a , transports	84, 45
Remy Louis, marchand de fer	45, 10
Fleurot Séon, une meule	45, ..
Bonnard, paille livrée en boul	105, 70
Docteur Wittmann	9, 50
Docteur Fleurot	14, ..
Kelch, pharmacien	16, 25
Vauvray, vétérinaire	17, ..
Guingot, papiers peints	10, 70
Giard, indemnité de logement, ordre de M. Arthur 154, ..	
Caramel	60, 80
A Reporter	985, 15

Report	985,15	531 063, 74
Houée	11, 90	
Barbiez	6, 85	
Burvat, architecte (solde)	385,75	
Gavoille, menuisier (solde)	390, 08	
Pension du chien (six mois)	75. .	
	1854,73	1854,73

Total de la masse passif 532 918, 47

Résumé de la Situation générale au 30 Septembre 1887.

Au 30 Septembre 1887, le Passif est de 532 918, 47
d° d° l° Actif est de 459 983, 96

Difference ou déficit 72 934, 51

Sur examen des comptes du Passif et de l'Actif, nous conduis aux constatations suivantes :

l° actif entier se monte à 459 983, 96
dout 415 419, 13 dus par l'acquéreur
201, 85 dus par M^r Henri
114, 42 — par M^r Alfred

Ensemble 415 735, 40 portent intérêts à 5% en faveur de la liquidation, et le restant, soit 44 248, 56 se composant de créances diverses non échues, ne portant aucun intérêt.

Le passif entier se monte à 532 918, 47
dout il faut servir les intérêts aux comptes suivants :

aux Héritiers de Rodolphe de Buyer	358 046, 90
d. François Nique	190 053, 49
a. Parisot, banquier	347 67, 25
a. M. Arthur de Buyer	20 771, 15
a. M. Jules de Buyer	11 914, 20
aux Héritiers de Louis de Buyer	162, 18
a. M. Fernand de Buyer	117, 96
a. M. Robert de Buyer	133, 66
a. M. Paul de Buyer	76, 95
a. M. Rodolphe de Buyer	101, 70

Ensemble 515 445, 44

a 5% et le restant, soit 17 473, 03 n'exigeant le service d'aucun intérêt.

De cette situation il résulte :

- 1° - Que la liquidation a servir les intérêts à 515 445, 44
- 2° - Qu'elle ne reçoit les intérêts au même taux que de 415 735, 40 et qu'ainsi la liquidation se trouve dans un état préjudiciable d'inériorité puisqu'elle est obligée de donner plus qu'elle reçoit, du chef des intérêts.

Cet état s'est continué jusqu'à fin février mil huit cent quatre vingt huit, époque à laquelle la majeure partie des créances étant recouvrées, le liquidateur provoqua et obtint une réunion des intéressés, laquelle eut lieu le huit Mars, mil huit cent quatre vingt-huit, au domicile de M. Jules de Buyer, à Besançon et à laquelle assistaient :

M. M. Arthur de Buyer, pour son compte personnel et représentant : M. M. Georges et Henri de Buyer, ses fils.

Jules de Buyer

Mme Ferdinand de Buyer, pour son compte

personnel et représentant tous ses enfants autres que
M.^e Fernand.

M. M. — Fernand de Buyer

— Fricker, notaire, représentant : M^{me} Louis de Buyer
et les Héritiers de François Nique.

À cette réunion il fut décidé qu'au trente et un Mars,
mil huit cent quatre-vingt-huit, le liquidateur établirait l'état
exact des comptes créanciers et des comptes débiteurs ; que de ces
derniers on distraitrait tous les comptes à recouvrement incertain
ou impossible, et qu'avec ces comptes distraits on créerait un
compte spécial de : « créances douteuses » dont on ne s'occuperaient
pas pour le moment.

Que cette distraction faite on équilibrerait les comptes
créanciers et débiteurs, en faisant rapporter aux intéressés, suivant
leurs parts, les sommes manquant pour balancer les chiffres,
et n'avoir plus de cette façon à payer des intérêts supérieurs à
ceux qu'on recevrait. L'application de cette mesure a donné
lieu aux résultats suivants :

Situation active au 31 Mars 1888.

Actif sur	{ Redu par M. Alfred de Buyer, intérêts compris	70 510,77
	— d. — M. Henri de Buyer,	206..
	— d. — la Caisse	817,58
		71 534,35

A Reporter

Créances douteuses.

Bibault	175,21
Fassetta	4480,55
Huvier frères	46,20
Borret	594,28
Bobe et Sefebre	883,91
Marest	1097,25
Dolae	1253,25
Le Quené	898,45
Barbiez	24,50
Ep. Germain	341,45
Moignard	9,55
Ep. Bousois	45,15
Achir Chemlo	216,81
Barthes	1914,85
Ben Maceur et Kady	615,15
Effets en porte-feuille	125,10
	12 721,66
	12 721,66

Total de la masse active 84256,01
dont 71 534,35 tout seuls à considérer.

Situation passive au 31 Mars 1888.

Suivant comptes remis aux intéressés et reconnus exacts par eux, il est dit :

aux Héritiers de Rodolphe de Buyer	88 016, 05
d° François Nique	41 572, 12
à M. Arthur de Buyer	21 990, 41
à M. Jules de Buyer	11 491, 96
aux Héritiers Louis de Buyer	166, 20
Total de la masse passrice	162 536, 74

Résumé de la situation générale au 31 Mars 1888.

Au 31 Mars 1888, le Passif est de	162 536, 74
d° l'Actif est de	84 256, 01
Déférence ou déficit	78 280, 73

Comparaison des Situations au 30 Septembre 1887 et au 31 Mars 1888.

Au 30 Septembre 1887 le déficit était de	72 934, 51
31 Mars 1888 est de	78 280, 73

Déférence en plus au 31 Mars 5 346, 22
dout il convient de donner explications.

Du 30 Septembre 1887 au 31 Mars 1888, l'Actif de la Société en liquidation s'est augmenté des intérêts qu'elle a touchés de ses comptes débiteurs, savoir:

- 1° - de M. Alfred de Buyer acquéreur de l'usine 3 432, 87
 - 2° - d° compte particulier 2, 58
 - 3° - Henri de Buyer d° 4, 15
- à Reporter 3 439, 62

Report 3 439, 60
 4° - de M. Larisse fils, compte courant 38, 35

Ensemble 3 477, 95

Pendant le même temps, le passif s'est augmenté des intérêts qu'elle a servis à ses comptes créanciers, savoir :

aux Héritiers de Rodolphe de Buyer 3 185, 32

 d. François Nique 1518, 63

 à Parisot, banquier 557, 36

 à Arthur de Buyer (compte particulières) 519, 26

 à Jules de Buyer d. 277, 76

 aux Héritiers Louis de Buyer 4, 03

 à Fernand de Buyer 2, 44

 à Robert de Buyer 2, 74

 Paul de Buyer 1, 55

 à Rodolphe de Buyer 2, 10

 à Arthur de Buyer (Forgette) 10, 40

 aux Houillères de Ronchamps 18, 65

Ensemble 6 100, 23

ainsi qu'il va être expliqué par le mouvement succinct des comptes ci-haut rappelés du 30 Septembre 1887 au 31 Mars 1888.

Mouvements des comptes débiteurs.

1° - Mouvement du compte de M. Alfred de Buyer (acquéreur).

Sur 30 Septembre 1887, M. Alfred doit 415 419, 13

Sur 31 Mars 1888 70 510, 77

Son compte a donc été réduit de 344 908, 36

or M. Alfred m'a remis

En Octobre 1887	213 516, 60
— Novembre — d.	99 000 .
— Décembre — d.	33 000 .
— Janvier 1888	6 161 .
— Février — d.	2 000 .
— Mars — d.	1 663, 63

Ensemble 348 341, 23

Sur ce compte n'ayant diminué que de 344 908, 36

La différence, soit 3432, 87 représente les intérêts
qu'il a eu à payer à la liquidation.

Voir le compte à lui remis le 11 Avril 1888.

2^e. - Mouvement du compte particulier de M. Alfred de Buylz.

Au 30 Septembre 1887 M. Alfred doit 114, 42

Intérêts de ce compte du 30 Septembre 1887

au 15 Mars 1888 2. 58

Ensemble 117. .

que M^r Alfred m'a remis en espèces.

15 Mars. 1888.

3^e. - Mouvement du compte de M. Henri de Buylz.

Au 30 Septembre 1887, M. Henri doit 201, 85

Intérêts de ce compte 4. 15

Ensemble 206. .

dont ce compte est débiteur au 31 Mars 1888.

4^e - Mouvement du compte de Lariisse fils au Sal d'Ajol.

Au 23 Décembre 1887, M. Lariisse remet pour solde un règlement de 474,40 mais en effets à échéances très éloignées, il lui fut établi un compte d'intérêts pour retard de paiement, qui s'est élevé à 38,35 qu'il a remis en espèces.

Ainsi il est établi par le mouvement des comptes débiteurs

1^e — Que l'actif de la Société en liquidation s'est accru.

au plus viennent 31 ^e — Par les intérêts reçus de M. Alfred Jaquier, de	3 432,87
2 ^e — _____ d° _____ compte particulier	2,58
3 ^e — _____ d° _____ M. Henri _____ d°	4,15
4 ^e — _____ d° _____ Lariisse fils (compte courant)	38,35
Ensemble	3 477,95

Mouvements des comptes créanciers.

2^e — Mouvement du compte des Héritiers de Rodolphe de Buylz.

Au 30 Septembre 1887 ce compte est créancier de 258 046,90

31 Mars 1888 d° 88 016,05

Ce compte a donc été réduit de 170 030,85

or il a été remis à ce compte

En Octobre 1887	65 437,15
— Novembre d°	71 131,42
— Décembre d°	35 000,85
— Janvier 1888	21 810,70
— Mars d°	14 00,43

Ensemble 177 781,55

Report 177 781, 55

ce compte a retourné 4 565, 38 traités impayés.

Il n'a donc reçu que 173 216, 17. - Ce compte n'ayant diminué que de 170 030, 85 il est clair que la différence, soit 3 185, 32 représente les intérêts dont ce compte s'est accru du 30 Septembre 1887 au 31 Mars 1888, par le débit de la liquidation. -

Voir le compte remis par eux arrêté au 31 Mars 1888.

2° - Mouvement du compte des Héritiers de François Nique.

Au 30 Septembre 1887 ce compte est créancier de 190 053, 49

— 31 Mars 1888 d° 41 572, 12

Ce compte a donc été réduit de 148 481, 37
or il a été remis à ce compte

En Octobre 1887 - 150 000 F. Ce compte n'ayant diminué que de 148 481, 37

La différence, soit 1518, 63 représente les intérêts qui lui ont été servis par la liquidation du 30 Septembre 1887 au 31 Mars 1888. -

Voir le compte à eux remis le 4 Avril 1888. ci 1518, 63

3° - Mouvement du compte Larivière, banquier.

Au 30 Septembre 1887 ce compte est créancier de 34 767, 25

Au 31 Mars 1888 ce compte est soldé.

or il a été remis à ce compte

Du 30 Septembre 1887 au 31 Décembre 1887 — 49 980, 10

Du 31 Décembre 1887 au 31 Mars 1888 — 10 470, 96

Ensemble 60 451, 06

Report _____ 60751, 06

Pendant le même temps la liquidation
a reçu de ce compte espèces, mandats,
travaux impayés _____ 95426, 45

Il n'a donc reçu que _____ 35324, 61 Cette somme
soldant le compte de _____ 34767, 25
il est clair que l'excedent, soit: 557, 36 représente les intérêts,
change, commissions . etc. - payés à ce compte.

Voir les comptes Parisot au 31 Décembre 1887 et au 31 Mars 1888.

4^e - Mouvement du compte de M. Arthur de Bujez.

Au 30 Septembre 1887, ce compte est créancier de 20771, 15
— 31 Mars 1888 _____ d° _____ 21290, 41

Déférence en plus 519, 26
qui représente les intérêts dus à ce compte du 30 Septembre 1887
au 31 Mars 1888 ci _____ 519, 26

Voir le compte à lui remis le 4 Avril 1888.

5^e - Mouvement du compte de M. Jules de Bujez.

Au 30 Septembre 1887, ce compte est créancier de 11214, 20
— 31 Mars 1888 _____ d° _____ 11491, 96

Déférence en plus 277, 76
qui représente les intérêts dus à ce compte du 30 Septembre 1887 au
31 Mars 1888, ci _____ 277, 76

Voir le compte à lui remis le 4 Avril et rectifié le 6 Avril 1888.

6^e - Mouvement du compte des Héritiers Louis de Bujer.

Au 30 Septembre 1887, ce compte est créancier de 162, 18
— 31 Mars 1888 — d. — 166, 20

Déférence en plus 4, 02
qui représentent les intérêts servis à ce compte du 31 Septembre 1887 au 31 Mars 1888.

7^e - Mouvement du compte de M. Fernand de Bujer.

Au 30 Septembre 1887, ce compte est créancier de 117, 96
Intérêts jusqu'au 29 février 1888 2, 44

Ensemble 120, 40
qui lui ont été réglés le 2 Mars 1888.

8^e - Mouvement du compte de M. Robert de Bujer.

Au 30 Septembre 1887, ce compte est créancier de 133, 66
Intérêts jusqu'au 29 février 1888 2, 74

Ensemble 136, 40
qui lui ont été réglés le 2 Mars 1888.

9^e - Mouvement du compte de M. Paul de Bujer.

Au 30 Septembre 1887, ce compte est créancier de 76, 95
Intérêts jusqu'au 29 février 1888 1, 55

Ensemble 78, 50
qui lui ont été réglés le 2 Mars 1888.

10° - Mouvement du compte de M. Rodolphe de Buyer.

Au 30 Septembre 1887, ce compte est créancier de 101,70
Intérêts de ce compte jusqu'au 29 février 1888. 2,10

Ensemble 103,80

qui lui ont été réglés le 2 Mars 1888.

Ainsi donc, il est établi par le détail des comptes créanciers:

2° - Que le Passif de la liquidation s'est augmenté :

1° -	Par les intérêts payés aux Héritiers de Rod. de Buyer.	3 185,32
2° -	d° d° François Nique	1 518,63
3° -	d° a Parisot, banquier	557,36
4° -	d° a Arthur de Buyer (e. part ^e)	519,26
5° -	d° a Jules de Buyer	277,76
6° -	d° aux Héritiers Louis de Buyer	4,02
7° -	d° a Fernand de Buyer	2,44
8° -	d° a Robert de Buyer	2,74
9° -	d° a Paul de Buyer	1,55
10° -	d° a Rodolphe de Buyer	2,10
11° -	d° a Arthur de Buyer (Forgette)	10,40
12° -	d° a Houillères de Ronchamp	18,65

Pour ces deux derniers comptes voir les
comptes courants par eux remis le 10 octobre 1888. — Ensemble 6 100,23

En résumé :

Par le fait des intérêts qu'elle a eu à servir à ses comptes
créanciers du 30 Septembre 1887 au 31 Mars 1888, le Débit
ou Passif de la Société en liquidation s'est augmenté de 6 100,23

Par le fait des intérêts qu'elle a reçus dans le

même temps de ses comptes débiteurs, l'Actif de la Société en liquidation s'est augmenté de _____ 3477,95

Déférence de l'augmentation du Passif - 2622,28

Ensuite au 30 Septembre 1887, figurent à l'Actif :

Une créance J. Estade	1274,90
_____ d° _____ Usse	86,20
_____ d° _____ Vilmain Matelet	6,55

Ensemble 1367,65

qui ont été jugées tout-à-fait irrécouvrables et qui n'ont pas été rapportées à l'actif du 31 Mars 1888.

De plus pour payer la prime de fin d'année à Malbecq et Gilloux au 31 Décembre 1887, soit 1283,55 son débit vis-à-vis de la liquidation a été diminué d'autant, ce qui a entraîné une réduction d'actif de la même somme.

Enfin la liquidation a eu à supporter des frais de protet, changes, etc... qui provenaient d'erreur d'échéances pour les dispositions créées. Comme l'erreur était son fait, elle n'a pu se couvrir des frais reclamés par le banquier, par le débit des tirés.

De ce chef elle a eu à supporter une perte de 72,74.
Vois le compte Lanson, traités Zénouda frères d'Alger.

De toutes ces considérations il résulte :

1^o - Que par l'inégalité des intérêts reçus et de ceux servis, du 30 Septembre 1887 au 31 Mars 1888, le Passif de la Société en liquidation s'est augmenté de _____ 3622,28

2° -	Par extinction de créances considérées irrécouvrables	1 367,65	2 622,28
3° -	Par réduction d'Actif en balance de prime de fin d'année	1 283,55	
4° -	Par frais de protet non répétés		72,74

Ensemble 5 346,22

somme égale à la différence signalée dans les situations passives au 30 Septembre 1887 et au 31 Mars 1888. —

Ceci établi revenons à la situation au 31 Mars 1888.

À cette date, l'actif total est de 84 256,01

Suivant convention, il faut distinguer de cette somme les créances non recouvrées et désignées :

“ Créesances douteuses ” 12 721,66

Le Actif sûr se trouve réduit à 71 534,35

La situation générale au 31 Mars 1888 est donc la suivante :

Passif	162 536,74
Actif réalisable	71 534,35
Actif abandonné	12 721,66

D'où insuffisance d'Actif 91 002,39
à rapporter par les intéressés proportionnellement à leur part respective Suivant le tableau dressé d'autre part,
établissant la part exacte de chacun dans la situation générale

Part proportionnelle de chaque

<i>M. M.</i>	Arthur de Buyer pour	440 / 2304
	Jules de Buyer "	344 / 2304
	Georges de Buyer "	96 / 2304
	Henri de Buyer "	96 / 2304
<i>M^{me}</i>	Ferdinand de Buyer	192 / 2304
	Louis de Buyer	264 / 2304
<i>M. M.</i>	Fernand de Buyer	61 / 2304
	Robert de Buyer	61 / 2304
	Paul de Buyer	61 / 2304
	Alfred de Buyer	61 / 2304
<i>M^{me}</i>	Marie Auge de Buyer	61 / 2304
<i>M. M.</i>	Rodolphe de Buyer	61 / 2304
	Pierre de Buyer	61 / 2304
<i>Melle</i>	Raymonde de Buyer	61 / 2304
<i>M^{me}</i>	Nique	192 / 2304
<i>M^{me}</i>	Monzenot	96 / 2304
<i>M^{me}</i>	Rougechamps	96 / 2304

2304 / 2304

associé dans la Situation Générale.

<u>dans le Passif.</u>	<u>dans l' Actif.</u>	<u>dans le Déficit.</u>	<u>dans les Crées à recouvrer</u>
31 040, ..	13 661, 05	17 378, 95	2 429, 50
24 267, 69	10 680, 44	13 587, 18	1 899, 42
6 772, 36	2 980, 60	3 791, 76	530, 06
6 772, 36	2 980, 60	3 791, 76	530, 06
13 544, 72	5 961, 19	7 583, 53	1 060, 12
18 624, ..	8 196, 64	10 427, 36	1 457, 70
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
4 303, 28	1 893, 93	2 409, 35	336, 82
13 544, 72	5 961, 19	7 583, 53	1 060, 12
6 772, 36	2 980, 60	3 791, 76	530, 06
6 772, 36	2 980, 60	3 791, 76	530, 06
16 2536, 74	71 534, 35	91 002, 39	12 721, 66

Pour établir de quelle manière chacun des associés doit rapporter à la liquidation sa part du déficit, il convient de les classer comme il suit :

- 1^o - Ceux qui n'ont de compte qu'à Faymont.
- 2^o - Ceux qui ont des comptes à Faymont et à La Chaudéau, comme participants au compte des Héritiers de Rod. de Buyer.
- 3^o - Ceux qui n'ont de compte qu'à La Chaudéau.
- 4^o - Ceux enfin qui n'ont de compte ni à Faymont ni à La Chaudéau.

-
- 1^o - Ceux qui n'ont de compte qu'à Faymont sont les Héritiers de François Noïque.

Le 31 Mars 1888 leur compte est créancier de 41 572, 12

leur part à rapporter est de _____ 15 167, 05

Cette part sera rapportée par une diminution d'autant de leur créance.

-
- 2^o - Ceux qui ont des comptes à Faymont et à La Chaudéau en même temps, sont : M. M. Arthur et Jules de Buyer.

1^o - Le 31 Mars 1888, le compte de M. Arthur est créancier à Faymont de 21 290, 41

Sa part à rapporter est de 17 378, 95

Cette part sera rapportée par une diminution d'autant de sa créance. -

2^o - Le 31 Mars 1888, le compte de M. Jules est créancier à Faymont de 11 491, 96

Sa part à rapporter est de 13 587, 18

Il lui manque donc 2 095, 22

Sa part sera rapportée :

1^o - Par l'annulation de sa créance à Faymont

3^e - Par une reprise de 2095, 22 sur sa part du compte de Ea Chandeau.

3^e - Ceux qui n'ont de compte qu'à Ea Chandeau, sont les huit enfants de M. Ferdinand.

Chacun d'eux ayant à rapporter 2409, 35 soit pour les huit : 19 274, 80. - Cette somme sera reprise en bloc sur le compte de Ea Chandeau.

4^e - Ceux enfin qui n'ont de compte ni à Faymont, ni à Ea Chandeau, sont :

Mesdames. - Ferdinand et Louis de Buyer
Messieurs. - Georges et Henri de Buyer
lesquels doivent nécessairement faire rapport direct de leur quotité.

D'après cela voici ce que deviennent les comptes divers au 31 Mars 1888. -

1^e - Compte des Héritiers de Rodolphe de Buyer.

Au 31 Mars 1888 ce compte est créancier de 88 016, 05
Il faut y prendre :

1^e - Du chef de M. Jules de Buyer 2 095, 22

2^e - Du chef des enfants de M. Ferdinand 19 274, 80

Ensemble 21 370, 02. 21 370, 02

Ce compte n'est plus créancier que de 66 646, 03.

2° - Compte de M. Arthur de Bujez.

Au 31 Mars 1888, ce compte est créancier de 21 290, 41
Il faut y prendre _____ 17 378, 95

Ce compte n'est plus créancier que de 3 911, 46
à Faymont.

3° - Compte de M. Jules de Bujez.

Au 31 Mars 1888, ce compte est créancier de 11 491, 96
M. Jules doit rapporter _____ 13 587, 18

Il lui manque 2 095, 22

Son compte à Faymont se trouve annulé et sa part du
compte de La Chaudau grevée de 2 095, 22 au profit de la
Société en liquidation. -

4° - Compte des Héritiers de François Nique.

Au 31 Mars 1888 ce compte est créancier de 41 549, 12

Il faut y prendre _____ 15 167, 05

Ce compte n'est plus créancier que de 26 405, 07
à Faymont.

5° - Compte des huit enfants de Mme Ferdinand.

Au 31 Mars 1888 leur compte est débiteur envers la
liquidation de 19 274, 80
somme qu'ils ont payée ou rapportée à la liquidation.

crédit de même somme au compte des Héritiers de Rodolphe de Buyer à La Chaudieu.

D'où la situation suivante au 31 Mars 1888.

Situation active.

Il est dû à la liquidation par M. Alfred	70 510, 77
d° la Caisse	817, 58
d° M ^{me} Ferdinand (part à rapporter)	7 583, 53
d° M. Louis	10 427, 36
d° M. Georges	3 791, 76
d° M. Henri	3 791, 76
d° M. Henri (compte particulier)	206..
Total de la masse active	97 128, 76

Situation passive.

La liquidation doit : aux Héritiers de Rodolphe de Buyer	66 646, 03
d° d° François Nique	26 405, 07
d° a M. Arthur de Buyer	3 911, 46
d° aux Héritiers Louis de Buyer	166, 20
Total de la masse passive	97 128, 76

Résumé de la Situation Générale au 31 Mars 1888.

Au 31 Mars 1888, le Passif est de	97 128, 76
d° l'Actif	97 128, 76

Mouvements des Comptes du 31 Mars 1888 au 31 Mars 1889.

Comptes débiteurs.

1^o - Compte de M. Alfred de Buisson.

Au 31 Mars 1888, ce compte est débiteur de	70 510, 77
— d. — Rectifications à ce compte pour erreur sur les nombres et les échéances	54, 80

Ensemble	70 565, 57
Au 31 Mars 1889 ce compte est débiteur de	34 395, 63

Ce compte s'est donc réduit de	36 169, 94
2 ^o M. Alfred m'a remis	

En juin 1888	1 091, 25
Septembre	2 842, 05
Novembre	25 000. .
Décembre	5 000. .
Février 1889	2 100. .
Mars	3 000. .

Ensemble	39 033, 30	Son compte n'ayant diminué que de
		36 169, 94

La différence, soit 2 863, 36 représente les intérêts qu'il a payés à la Société en liquidation.
Voir le compte à lui remis le 25 Avril 1889.

2^e - Compte de Caisse.

Au 31 Mars 1888, ce compte est débiteur de 817, 58
 à son avois

— Un voyage de M. Marechal à Remiremont	6. "
d° à Chaudeau	2, 05
— Chargements de lettres, mandato-poste lors de la répartition de 4000 ^t créances douteuses recouvrées le 15 Janvier 1889	13, 65
— Espèces remises à M. Alfred de Buyer	14, 40
— Mandat poste à M. Paul de Buyer	14, 40
(Voir le compte de Madame Ferdinand.)	
	50, 50
	— 50, 50

Ce compte reste débiteur de 767, 08
 au 31 Mars 1889.

3^e - Compte de Madame Ferdinand de Buyer.

Au 31 Mars 1888, ce compte est débiteur de 7 583, 53
 Intérêts jusqu'au 15 Janvier 1889 301, 22

Ensemble 7 884, 75
 Ce compte a été réglé par les enfants de Madame Ferdinand comme il
va être exposé.

Par M. Paul de Buyer, sa remise d'un chèque 1 000. "

Alfred _____ espèces 1 000. "

Pierre _____ son versement à La Chaudeau
au crédit de la liquidation 985, 59

À Reporter

Report _____ 2985, 59
Par Madame Marie Ange de Buyer, son versement
à La Chaudéau au crédit de la liquidation 985, 50
Par M.M. Fernand, Robert, Rodolphe et M^{elle}.
Raymonde, chacun 985, 59, qui m'ont été remis
par la Chaudéau _____ 3942, 36

Ensemble 7913.55

Somme qui excéde de 28.80 le débit de Madame Ferdinand.

Ces 28.80 reviennent à M. M. Paul et Alfred de Buyer, qui ont remis plus que leur part. - Comme les autres, ils ne devaient chacun que 985.⁶⁰ . - il leur a été rendu à chacun 14.40, savoir:

à M. Paul de Buyer, un mandat poste 14. 40

à M. Alfred de Buyer. espèces 14.40

Ensemble 28. 80

(Voir le Compte de Caisse).

Le compte de Madame Ferdinand se trouve ainsi soldé au
15 Janvier 1889. -

H^o — Compte de Madame Louis de Buyer.

Au 31 Mars 1888, ce compte est débiteur de 10427,36

Le compte a été réglé comme il suit :

1^{er} Avril 1888. — Par virement de compte à E. Chadeau
au crédit de Faymont, par le débit des
Héritiers de Rod. de Buyer en compte avec M^{me} Louis 8 600 , 10

Reste du au premier Avril 1894. 26

Intérêts de cette somme jusqu'au 11 décembre 1888. — 65, 86

Ensemble 1892 12

qui m'ont été remis par les Héritiers de Rodolphe de Buyer, pour compte de Madame Louis, en un chèque sur Paris le 11 décembre 1888.

Compte Solde.

5° - Compte de M. Georges de Buyer.

Au 31 Mars 1888, ce compte est débiteur de 3791,76
Intérêts jusqu'au 31 Mars 1889 189,58

Au 31 Mars 1889 ce compte est débiteur de 3981,34

6° - Compte de M. Henri de Buyer.

Au 31 Mars 1888 ce compte est débiteur :

1° - De sa part à rapporter 3791,76
2° - De son compte particulier 206.

Ensemble 3997,76

Intérêts jusqu'au 30 Novembre 1888 133,12

Au 30 Novembre 1888, M. Henri doit 4130,88

qu'il m'a réglé comme il suit :

Par son chèque de Besançon 6000,-

Ce chèque m'est parvenu pendant un voyage, et je n'ai pu régulariser la situation que le 11 décembre 1888 à mon retour.

Je lui ai remis la différence soit : 1869, 12 en un chèque de Paris qui m'a été fourni par les Héritiers de Rodolphe de Buyer, ce même jour 11 décembre 1888.

Compte Solde.

Comptes créanciers.

1^o - Compte des Héritiers de Rodolphe de Buyer.

Au 31 Mars 1888 ce compte est créancier de 66 646, 03

Au 11 Décembre 1888 leur envoi d'un chèque 1869, 12

Ensemble 68 515, 15

Au 31 Mars 1889 ce compte est créancier de 25 894, 63

Ce compte a donc été réduit de 42 620, 52

or il a été remis à ce compte - 53

En Avril 1888 par M^{me} Louis 8 600, 10

— Septembre 1888 effets 3 842, 05

— Novembre " " 16 500. "

— Décembre " " 11 000. "

— Janvier " " 2 971, 19

— Février " " 1 100. "

— Mars " " 2 000. "

Ensemble 45 013, 34 Ce compte

n'ayant diminué que de 42 620, 52

La différence, soit : 2 393, 82 représente les intérêts dont ce compte a bénéficié.

Voir le compte remis par eux le 30 Avril 1889.

2^e - Compte de M. Arthur de Buylz.

Au 31 Mars 1888, ce compte est créancier de	3911,46
Au 31 Mars 1889	d° 2136,71

Le compte a donc été diminué de	1774,75
or il a été remis à ce compte	
En Novembre 1888	1000.
En Janvier 1889	942,36

Ensemble	1942,36
Le compte n'ayant été réduit que de	1774,75

La différence, soit : 167,61 représente les intérêts qui ont été servis à ce compte.
Voir le compte à lui remis le 25 Avril 1889.

3^e - Compte des Héritiers de François Nique.

Au 31 Mars 1888 ce compte est créancier de	26405,07
Au 31 Mars 1889 il n'est plus créancier que de	10983.

Le compte a donc été réduit de	15422,07
or il a été remis à ce compte	
En juin 1888	1091,25
— Novembre	7500.
— Décembre	1893,12
— Janvier 1889	4000.

À Reporter	14484,37
------------	----------

Report	14 484, 37
En Février 1889	1 000 .
- Mars	1 000 . "

Ensemble 16 484, 37
 Ce compte n'ayant diminué que de 15 422, 07
 La différence, soit: 1 062, 30 représente
 les intérêts à son profit.

Voir le compte à eux remis le 25 Avril 1889.

4° - Compte des Héritiers de M. Louis de Buyer.

Au 31 Mars 1888 ce compte est créancier de	166, 20
Intérêts jusqu'au 31 Mars 1889	8, 31

Le compte est créancier de 174, 51

Donc la situation suivante au 31 Mars 1889.

Situation active.

Il est dû à la liquidation: - Par M. Alfred de Buyer	34 395, 63
d: Par la Caisse	767, 08
d: Par M. Georges de Buyer	3 981, 34
Total de la masse active	39 144, 05

Situation passive.

La liquidation doit : aux Heritiers de Rodolphe de Buyer	25 894, 63
_____ d° _____ à M. Arthur de Buyer	2 136, 71
_____ d° _____ aux Heritiers de Francois Nique	10 983, .
_____ d° _____ d° _____ Louis de Buyer	174, 51
Total de la masse passive	39 188, 85

Résumé de la Situation Générale au 31 Mars 1889.

Au 31 Mars 1889 le Passif se monte à	39 188, 85
_____ d° _____ l'Actif	39 144, 05

Déférence du Passif sur l'Actif _____ 44, 80

Cette différence paraît à première vue anormale, puisqu'au 31 Mars 1888 les situations passive et active étaient absolument égales, il semble qu'elles doivent se retrouver égales au 31 Mars 1889.

Mais il convient de remarquer :

1° — Que l'argent en caisse du 31 Mars 1888 au 31 Mars 1889 est resté improductif d'intérêts pour la liquidation, tandis que toute la masse passive portait intérêt contre elle. — De chef ; c'est à dire de cette immobilisation de l'argent en caisse, la liquidation a perdu 39, 38 d'intérêts.

2° — Qu'il résulte nécessairement quelques différences d'intérêts dans les comptes, par suite des différences de dates, entre les règlements faits à la liquidation, et le remplacement des fonds en provenant, par le liquidateur.

Je citerai pour exemple le compte de M. Henri de Buyer. Ce compte a été arrêté au 30 Novembre 1888 et réglé à la même date.

À partir de ce jour M. Henri ne doit plus rien à la liquidation, et son compte cesse de porter intérêts. Comme par suite d'une absence, je n'ai pu remployer les fonds que le 11 décembre, la liquidation a nécessairement perdu les intérêts de 4 130, 88 pendant onze jours. — Il en a été de même, mais dans des proportions moins fortes pour d'autres comptes.

D'où cette différence entre le Passif et l'Actif, qui se maintiendra dans diverses proportions jusqu'à la liquidation définitive, et qui sera à supporter par les intéressés proportionnellement à leurs parts respectives.

Mouvements des comptes du 31 Mars 1889 à leur soldé.

1^e — Compte de M. Alfred de Buyl, liquidé le 21 juillet 1889.

Au 31 Mars 1889 ce compte est débiteur de	34 395, 63
Intérêts du 31 Mars 1889 au 21 juillet à son débit	379, 45
	<hr/>
Ensemble	34 775, 08

M. Alfred m'a remis :

En juin 1889	24 000. "
- juillet .	2 200. "
	<hr/>
Ensemble	26 200. "

Ce compte reste débiteur au 21 juillet de 8575, 08
Mais en arrêtant les comptes précédents comme nous l'avons
fait, c'est à dire :
1^e — Du 30 Septembre 1887 au 31 Mars 1888
2^e — Du 31 Mars 1888 au 31 Mars 1889.

3° - Du 31 Mars 1889 au 21 juillet 1889.

il a été porté un certain préjudice à M. Alfred de Buoyer. — Ce n'est que pour les besoins de la liquidation qu'il a été ainsi procédé, mais en règle et en justice, ce compte doit être établi.

1° - Du 30 Septembre 1887 au 30 Septembre 1888.

2° - _____ d° 1888 au 21 juillet 1889.

Établi de cette façon le soldé au 21 juillet 1889 est de :

8 552, 60

que M. Alfred de Buoyer m'a remis le même jour, en:

1	chèque sur Épinal	156, 87
1	_____ d°	5 395, 73
1	_____ d° Paris	3 000, ..

Ensemble 8 552, 60

Somme égale pour soldé au 21 juillet 1889.

Voir les comptes à lui remis le 20 juillet 1889.

2° - Compte de M^r, Arthur de Buoyer liquidé au 21 juillet 1889.

Au 31 Mars 1889 ce compte est créancier de 2 136, 71

Intérêts en sa faveur au 21 juillet 20, 16

Ensemble 2 156, 87

Il a été remis à ce compte :

En juin 1889 2 000, .. 2 000, ..

Ce compte reste créancier au 21 juillet de 156, 87 qui lui ont été réglés le même jour, en un chèque de même somme sur Épinal pour soldé.

Voir le compte à lui remis le 20 juillet 1889.

3° - Compte des Héritiers Louis de Buyer.

Au 31 Mars 1889 ce compte est épuisé de 174, 50
Intérêts jusqu'au 30 Novembre 1889 5, 81

Au 1^{er} Décembre 1889 ce compte est épuisé de 180, 32
Voir ma lettre du 1^{er} Décembre 1889 à M. Fricker liquidateur
de la succession de M. Louis de Buyer.

D'où la situation suivante au 1^{er} Décembre 1889.

Situation active.

Il est dû à la liquidation :

1° - Par M. Georges de Buyer	4114, 40
2° - Par la Caisse	765, 44

Total de la masse active 4879, 84

Situation passive.

Il est dû par la liquidation :

1° - aux Héritiers de Rodolphe de Buyer	3667, 26
2° - d. de Francois Nique	1129, 95
3° - d. de Louis de Buyer	180, 32

Total de la masse passive 4977, 53

Situation Générale au 1^{er} Décembre 1889.

Au 1^{er} Décembre 1889 le Passif s'élève à _____ 4 977, 53
____ do l' Actif _____ 4 879, 84

Déférence ou manque à l'Actif _____ 97, 69

En nous reportant à la situation générale au 31 Mars 1889 nous constatons que cette différence ou manque à l'Actif est de 44, 80 au 1^{er} Décembre 1889 elle est de _____ 97, 69

Cette différence s'est donc accrue de _____ 52, 89 de la façon suivante.

1° _____ Des 767, 08 restant en caisse au 31 Mars 1889, n'ont produit aucun intérêt jusqu'au 30 Novembre 1889; c'est-à-dire pendant huit mois.

La liquidation a perdu par ce fait _____ 25, 60

2° _____ En rétablissant le compte de M. Alfred tel qu'il doit l'être, son passif a été diminué de 32, 48 et par le fait l'actif de la liquidation a été réduit de _____ 32, 48

Ensemble _____ 48, 08

La différence de cette somme à _____ 52, 89 soit 4, 81 provient comme il a déjà été exposé, des différences de dates, et par suite des différences de nombres pour le calcul des intérêts entre les versements faits par les débiteurs au liquidateur et le remplacement des fonds en provenance.

Toutes ces différences réunies forment donc une perte de 97, 69 qui est à supporter par les associés proportionnellement à leurs parts respectives. A cause de l'extrême division des parts, la répartition de cette perte eut été à peu près impossible

pour la rendre plus pratique et plus facilement exécutable, il a été admis que les Héritiers de François Nique supporteraient leur part proportionnelle, soit $\frac{1}{6}$ de la perte, et que le restant, soit $\frac{5}{6}$ serait supporté en entier par le compte des Héritiers de Rodolphe de Buyer, auquel tous les autres intéressés sont plus ou moins participants.

La situation ainsi établie voici comment se soldent les comptes.

Comptes débiteurs.

1^e - Compte de M. Georges de Buyer.

Au 1^{er} Décembre 1889 ce compte est débiteur de 4114,40

M. Georges m'a remis :

Le 1^{er} Décembre 1889. 1 cheque de 1113,67

d° Par virement de

compte à la Chaudron au crédit de Faymout,

par le débit des Héritiers de Rod de Buyer 3 000,73

Ensemble 4114,40 - 4 114,40

Ce compte se trouve ainsi soldé.

Voir la lettre de M. Georges de Buyer du 30 Novembre 1889 & la même du 2^{me} Décembre 1889.

2^e - Compte de Caisse.

Au 1^{er} Décembre 1889 ce compte est débiteur de 765,44
à son avoir

Versé aux Héritiers de Rodolphe de Buyer 585,12

d° de Louis de Buyer 180,32

Ensemble 765,44 - 765,44

Compte soldé.

Comptes créanciers.

1^o - Compte des Héritiers de Rodolphe de Bonyer.

Au 1^{er} Décembre 1889 ce compte est créancier de 3 667, 26 remis à ce compte :

1^o - Le 1^{er} Décembre 1889. - Virement de compte par

M. Georges	3 000, 73
2 ^o - Le 2 Décembre 1889. - ma remise espèces	585, 12
3 ^o - 5/6 de la perte de 97, 69 à supporter par ce compte	81, 41

Ensemble 3 667, 26 - 3 667, 26

Compte Soldé.

Voir le compte à eux remis le 1^{er} Décembre 1889 et leur accusé de bien trouvé du 4^{me} Décembre 1889.

2^o - Compte des Héritiers de François Tique.

Au 1^{er} Décembre 1889 ce compte est créancier de 1 129, 95 remis à ce compte :

Le 1^{er} Décembre 1889 - Un chèque sur Paris 1 113, 67
- d^e - 1/6 de la perte de 97, 69 - 16, 28

Ensemble 1 129, 95 - 1 129, 95
Compte Soldé.

Voir le compte à eux remis le 1^{er} Décembre 1889 et leur accusé de bien trouvé du 3 Décembre 1889.

3° - Compte des Héritiers de Louis de Buyer.

Au 1^{er} Décembre 1889 ce compte est créancier de 180, 32

- remis à ce compte :

Espèces versées à M. Fricker liquidateur de la
succession Louis de Buyer suivant quittance du dit
Fricker du 23 Décembre 1889

180, 32

Compte Soldé.

Le versement n'a été fait à M. Fricker que le 23 Décembre 1889
mais les fonds étaient à sa disposition depuis le 1^{er} Décembre ainsi qu'il
en a été avisé par ma lettre du même jour.

Ainsi se trouvent soldés au Vingt trois Décembre
mil huit cent quatre-vingt-neuf

1^o - Tous les comptes débiteurs, ainsi qu'il est constaté
par les accusés de réception pour solde, du liquidateur aux débiteurs.

2^o - Tous les comptes créanciers, ainsi qu'il est constaté
par les accusés de réception pour solde des créanciers au liquidateur,
et ainsi se trouve terminée la liquidation de la Société :

De Buyer frères et Cie à Faymont, sauf en ce qui
concerne les créances douteuses distraites de l'actif au trente
et un Mars mil huit cent quatre-vingt-huit, et qui feront
plus tard l'objet d'un compte spécial.

Ainsi se trouve remplie la mission qui m'a été
confiée et je prie Messieurs les Sociétaires, ou leurs représentants
 autorisés, de vouloir bien m'en donner décharge, après s'être
assurés de la régularité des comptes que je leur présente.

Ainsi clos à Besançon le trente janvier mil huit cent
quatre-vingt-dix.

Le Liquidateur de la Société : de Buyer frères et Cie.

M. André Léon

Les soussignés, après avoir pris connaissance du compte de liquidation qui précéde, ainsi que des pièces à l'appui, reconnaissent que Monsieur Marechal, s'est acquitté à leur entière satisfaction du mandat qui lui avait été confié par le tribunal de Remiremont.

En conséquence, ils lui en donnent complète et entière décharge de sorte que tous les comptes relatifs à la liquidation se trouvent actuellement terminés, sauf en ce qui concerne les créances douteuses à recouvrer, dont il sera fait plus tard un compte détaillé s'il y a lieu.

Su et approuvé

Alfred de Breye,

Su et approuvé

Georges de Breye

Su et approuvé

Bryce de Breye

Su et approuvé

pour M^{me} Louis de Breye
pour les Héritiers de M. Meigne
et pour M^{me} Meigne

Frédéric

Su et approuvé

Arthur de Breye

Su et approuvé

pour ma fille Raymondne
mes fils : Paul - Robert.
Fernand - Rodolphe et Pierre de Breye,
et pour mon propre compte.

Jouffroy de Breye

Su et approuvé

pour mon fils Henri

Arthur de Breye

Su et approuvé.

Jules de Breye

